

En s'engageant sur les « Nuits Franciliennes d'Orientation », tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 1 Présentation

Les Nuits Franciliennes d'Orientation forment un challenge regroupant plusieurs courses d'orientation au score et de nuit, toutes en région parisienne.

Le challenge est constitué de cinq manches organisées par cinq clubs différents, tous affiliés à la Fédération Française de Course d'Orientation.

C'est un championnat à la fois individuel et par équipe, même si certaines manches sont par équipe. In fine, le classement général du championnat sera d'abord individuel, puis par équipe, sur les 4 meilleurs classements individuels de chaque équipe.

Dans un souci d'équité géographique, tous les départements sont représentés (Seine et Marne 77, Val d'Oise 95, Hauts de Seine 92, Essonne 91 et Val de Marne 94).

Pour participer au challenge, il suffit de participer à une seule de ces courses qui sont toutes égales en terme de points. Le challenge est ouvert à tous.

Article 2 Les manches

Les cinq manches sont :

- La « Noctorientation » de DSA, qui se court en équipe de 4, le samedi 13/12/2008
- La « Nocturne d'ESPRIT RAID », qui se court en individuel, le samedi 10/01/2009
- La « Corrida des Sangliers » GENERATION RAIDS, qui se court par équipe de 2 ou en individuel, le vendredi 06/02/2009
- La CO OAHU, qui se court par équipe de 2, le samedi 21/03/2009
- La « course au clair de lune » de LOA, qui se court en individuel, le samedi 27/03/2009

Article 3 Le classement et le système de points

Les 4 meilleurs classements sont pris en compte pour le calcul final.

Celui qui remportera le challenge est celui qui aura le plus de points après la dernière course.

Toute personne licenciée FFCO ou non licenciée peut être classée sur le challenge. Ces dernières devront simplement s'acquitter d'un Pass'Orientation le jour de la course.

Il y aura deux classements au général. Un classement individuel et un classement par équipe avec les 4 meilleurs par club, association ou nom d'équipe.

Bien que la première manche soit plus longue que les trois suivantes, qui possèdent le même format de 4h au score, toutes les manches vaudront le même nombre de points.

En cas d'égalité de points au classement final, vous serez ex aequo.

Le classement individuel comportera deux catégories :

- un scratch
- un féminin

Le calcul de vos points est très simple et il est expliqué comme ci-dessous. Il dépendra de votre classement et du parcours que vous aurez choisi :

Parcours Long

Le premier au scratch obtient : 100points
Du 2^{ième} au 99^{ième} vous obtenez : 100 points - (votre classement)
A partir de 100^{ième} vous obtenez : 1 point

Parcours Court

Le premier au scratch obtient : 50 points
Du 2^{ième} au 49^{ième} vous obtenez : 50 points - (votre classement)
A partir de 50^{ième} vous obtenez : 1 point

Article 4 le classement individuel

Bien que la Noct'Orientation se fasse par équipe de 4, la CO Oahu par équipe de 2 et que la Corrida des Sangliers puisse se faire aussi par deux, le classement général sera individuel.

Par exemple, l'équipe A fait premier sur la Noct'Orientation et l'équipe B seconde. Et bien les 4 coureurs de l'équipe A auront 100 points et les 4 coureurs de l'équipe B auront 99 points.

Si Benoit , Paul, Alain et Jean qui faisaient tous partie de l'équipe « A » font respectivement 1^{er} , 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} sur la CO ESPRIT RAID, qui est en individuelle, cela fera le classement suivant : BENOIT 100+ 100 = 200points, Paul 100 +99 = 199, Alain 100+ 98= 198, Jean 100 + 97 = 197

Article 5 le classement par équipe

Ce classement se fait sur la base des 4 meilleurs participants de chaque club, association ou nom d'équipe commun. Il sera exclusivement au scratch.

Article 6 La charte qualité

Les organisateurs s'engagent à faire des circuits d'orientation de qualité.

Pour cela, ils pré-baliseront les emplacements des balises avec des tickets de pré-balisage normalisés. Une fois le pré-balisage effectué, celui-ci sera contrôlé par une autre personne. Le jour de la course, lors de la pose des balises, des confettis seront mis au pied du poste. Les tickets de pré-balisages seront retirés en même temps que les balises à la fin de l'épreuve.

Article 7 Chronométrage

Pour la garantie de l'équité, chaque manche des « Nuits Franciliennes d'Orientation » utilisera le système Sport-Ident pour le chronométrage. Des doigts électroniques seront fournis sur place.

Article 8 Informatique et droits photos

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués lors des 4 manches des « Nuits Franciliennes d'Orientation » sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et liberté. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des organisateurs.

Sauf demande expresse contraire par courrier aux organisateurs de chaque épreuve du challenge, vous autorisez les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant l'épreuve à des fins promotionnelles sur leurs sites internet ainsi que sur tout autre support. En outre, vous renoncez définitivement à réclamer aux organisateurs toutes formes de rémunérations et autres droits pour l'utilisation de ces images.

Article 9 Assurances, autorisations et Pass'Orientation

Toute personne qui participe à une des courses devra impérativement avoir sa propre assurance de responsabilité civile. Et par le fait même de son inscription, il dégage les organisateurs de toutes responsabilités et de toutes poursuites.

De plus les non licenciés FFCO devront souscrire le Pass'Orientation obligatoire de 2,5 euros qui assure les participants et les organisateurs en cas de problème.

Les organisateurs de chaque manche, s'engagent à avoir obtenu les autorisations spécifiques pour ce type d'épreuves auprès des propriétaires et gestionnaires des sites utilisés.

Article 10 Récompenses

Le premier au scratch et la première féminine d'un événement seront invités à l'événement suivant.

Le premier au scratch et la première féminine du challenge seront invités à tous les événements de l'année suivante et aura le titre du « meilleur orienteur nocturne » de la région.

La première équipe du classement général final aura une invitation sur la Noct'Orientation l'année suivante.

Article 11 Maillot distinctif pour le leader

Le ou les leaders au classement général devront porter une chasuble distinctive fournie par l'organisation des « nuits franciliennes d'orientation ». Cette chasuble devra être rendue après chaque course aux organisateurs. A la fin du challenge, le vainqueur du classement général repartira avec la chasuble en trophée, si ce dernier n'est pas présent lors de la dernière manche c'est le vainqueur de la dernière manche qui le gardera.

Article 12 Organisation

Le règlement de chacune des organisations des « Nuits Franciliennes d'Orientation » est prioritaire sur ce règlement. Ce document ainsi que celui de chaque organisation peut être modifié sans préavis par les organisateurs.